

Acte de naissance de CALBRY Pierre Aimable [120].

Aujourd'hui quatre frimaire an cinquième¹ de la République Française une et indivisible à huit heures du soir, par-devant moi Jean Charles DUBOC, agent municipal de la commune de Sassetôt Mauconduit, canton dudit lieu, est comparu à la maison commune de ce lieu Charles CALBRY, tisserand, domicilié en cette commune, lequel assisté de Pierre CALBRY, aussi tisserand de la commune de Veule, canton dudit lieu, département de la Seine Inférieure, âgé de vingt-neuf ans, et de Marie Marguerite DELALANDRE, âgé de trente-huit ans, de la commune d'Ancretteville sur mer, canton de Sassetôt, même département, m'a déclaré que Marie Catherine DELALANDRE, son épouse en légitime mariage est accouchée du jour d'hier, huit heures du soir en son domicile situé en cette commune d'un enfant masculin qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Pierre Aimable, d'après cette déclaration que les citoyens Pierre CALBRY et Marie Margueritte DELALANDRE ont certifié conforme à la vérité et à la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé le présent acte que j'ai signé seul, le citoyen Charles CALBRY, père de l'enfant et les deux témoins m'ayant déclaré ne savoir écrire de ce interpellé. Fait en la maison commune de Sassetôt les jour mois et an que dessus.

¹ 24/11/1796